

BIARRITZ



PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N° 13 DU PLU

Vu pour saisine de l'Autorité environnementale pour examen au cas par cas au titre des articles R.104-33 et suivants du code de l'urbanisme



Agence Publique de Gestion Locale
Service Intercommunal Territoires et Urbanisme
Maison des Communes - rue Auguste Renoir
B.P.609 - 64006 PAU Cedex
Tél 05.59.90.18.28 - Télécopie 05.59.84.59.47
Courriel : service.urbanisme@apgl64.fr



TABLE DES MATIERES

A - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

B - RAPPORT DE DE PRESENTATION

C - PIECES MODIFIEES

D - ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

E – AUTO-EVALUATION